

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

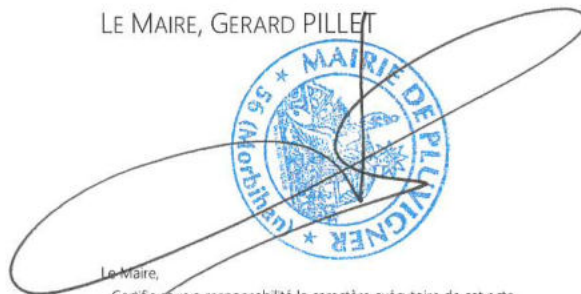
La candidature de M. BRIENT Pascal comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, M. BRIENT PASCAL
COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2019.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2019.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le **13/01/2020**

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_02-DE

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DU QUART DES CREDITS

Section de Fonctionnement

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater, les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater ces dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le tableau suivant précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption :

	Crédits ouverts 2019 BP + RAR 2018	25 %
Budget principal		
20 Immobilisation incorporelles	32 994.40 €	8 248.60 €
21 Immobilisation corporelles	1 232 927.68 €	308 231.92 €
23 Immobilisation en cours	2 312 616.84 €	578 154.21 €
TOTAL	3 578 538.92 €	894 634.73 €

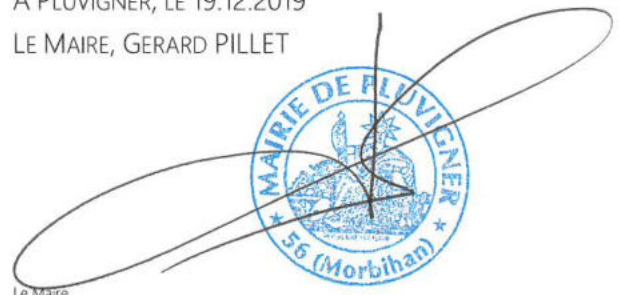
Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2020 DANS LA LIMITE DE 25 % MAXIMUM DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019, NON COMPRIS LES CREDITS AFFERENTS AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

The image shows a large, stylized signature in black ink that overlaps a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLUVIGNER' at the top, '56 (Morbihan)' at the bottom, and a central emblem featuring a bird and a tree.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Les biens acquis par la collectivité en investissement doivent être amortis.

Il revient au conseil municipal de décider des durées d'amortissement par catégorie de bien.

À la demande de la trésorerie, la commission Finances a statué sur la durée d'amortissement des réseaux de voirie.

DUREES DES AMORTISSEMENTS

Biens de faible valeur (<=600€ TTC)	1 AN
-------------------------------------	------

Immobilisations incorporelles

Frais réalisation documents d'urbanisme	10 ANS
Frais d'études	5 ANS
Frais d'insertion	5 ANS
Logiciels de bureautique	2 ANS

Immobilisations corporelles

Plantation d'arbres et arbustes	15 ANS
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ANS
Voitures	8 ANS
Camions et véhicules industriels	6 ANS
Mobilier	10 ANS
Matériel de bureau électrique ou électronique	8 ANS
Matériel informatique	5 ANS
Matériels classiques	6 ANS
Coffre-fort	25 ANS
Installation et appareils de chauffage	15 ANS
Appareils de levage-ascenseurs	25 ANS
Appareils de laboratoire	8 ANS
Équipements de garages et ateliers	10 ANS
Équipements des cuisines	10 ANS
Equipements sportifs	10 ANS
Réseaux de voirie	20 ANS
Installations de voirie	20 ANS
Plantations	15 ANS
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ANS
Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	15 ANS
Agencements et aménagements de bâtiment, Installations Électriques et téléphoniques	15 ANS

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

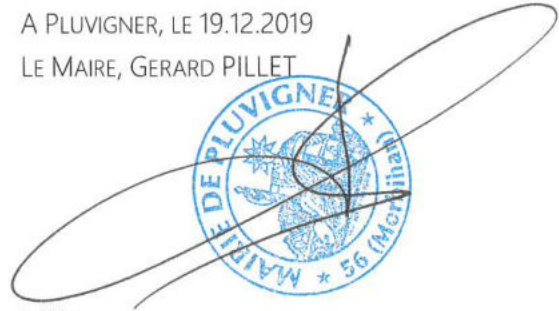
VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES DUREES D'AMORTISSEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

2019/

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le **13/01/2020**

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_04-DE

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – TARIFICATION DES SERVICES

Il revient au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des services que la commune propose.

La commission finances, qui s'est réunie le 11 décembre, a proposé les modifications suivantes :

Taxes funéraires et colombarium	
	2020
Caves urnes au cimetière (30 ans)	429,50 €
Concession cimetière (50 ans)	322,45 €
Renouvellement (50 ans)	322,45 €
Concession cimetière (30 ans)	193,45 €
Renouvellement (30 ans)	193,45 €
Scellement ou inhumation urne	33 €
Inhumation caveau	33 €
Inhumation en caveau municipal	33 €
Inhumation fosse	75,20 €
Caveau 6 places à Bieuzy-Lanvaux	1 715,35 €
Caveau 4 places	1 179,60 €
Caveau 2 places à Pluvigner	1 011,70 €
Vacation opération funéraire	22 €
Colombarium concession pour 30 ans	965,30 €
Colombarium concession pour 15 ans	643,90 €
Renouvellement colombarium 15 ans	321,45 €

Location de barrières	
	2020
La barrière (l'unité)	2,75€

Droit de terrasse (le m ²)	
	2020
Le m ²	14,95 €

Droit de place	
	2020
Plus de 10 ml	5,65 €
Entre 5 et 10 ml	4,65 €
Moins de 5 ml	3,65 €
Camion d'outillages (demi-journée)	37,10 €

2019/

Cirques et manèges	
	2020
Cirque	61,80 € par représentation
Marionnettes	20,60 € par représentation
Manèges	0,27 €/m ² /jour + forfait caravane habitation 30,90 €

Reprographie	
	2020
Photocopie couleur A4	1,60 €
Photocopie noir et blanc A4	0,30 €
Photocopie couleur A3	3,15 €
Photocopie noir et blanc A3	0,55 €

Garderie périscolaire	
	2020
Le quart d'heure	0,55 €

Tout quart d'heure commencé est dû.

Cantine	
	2020
Enfant	3,45 €
Enfant repas non réservé	7,25 €
Adulte	8,55 €
Enfant présentant un PAI médical si le repas est fourni par les parents	Gratuité de l'accompagnement
Enfant extérieur	4 €
Carte de cantine perdue	10 €
Remplacement d'un étui rigide	1 €

Centre de loisirs			
		2020	
Quotient familial :		Tarif à la journée	Tarif à la 1/2 journée
Revenu fiscal de référence / nombre de parts			
1	Entre 0 et 5400	10,35 €	5 €
2	Entre 5 401 et 9 000	12,35 €	5,80 €
3	Entre 9 001 et 10 800	13,60 €	6,55 €
4	10 801 et plus	14,80 €	7,10 €

Bénéficiaires bons CAF :

- 2,00 € (tarif à la 1/2journée)

- 4,00 € (tarif à la journée)

Les enfants souhaitant s'inscrire à la 1/2 journée peuvent se restaurer pour un tarif complémentaire de **3,45 €**.

Communes non conventionnées :

Tarif 4 appliqué plus 2,00 € de majoration par journée et 1,00 € de majoration pour la 1/2 journée

Pour les 11-17 ans (uniquement petites vacances) :

Tarif selon activités en appliquant le barème suivant :

- Tranche 1 : - 12% par rapport au tarif normal
- Tranche 2 : tarif indiqué
- Tranche 3 : tarif indiqué + 10 %
- Tranche 4 : tarif indiqué + 18 %

Bénéficiaires bons CAF :

- 2,00 € (tarif à la 1/2journée)

- 4,00 € (tarif à la journée)

2019/

Loyers mensuels logements communaux	
	Indice INSEE 3T 2019
	129,99

Adresse du logement	Loyer mensuel 2020
Lieu-dit Le Tanin – Etage	637,44 €
Garage rue Maréchal Leclerc	26,13 €
1 ^{er} étage ancienne mairie annexe 19 rue de Floranges à Bieuzy	333,25 €

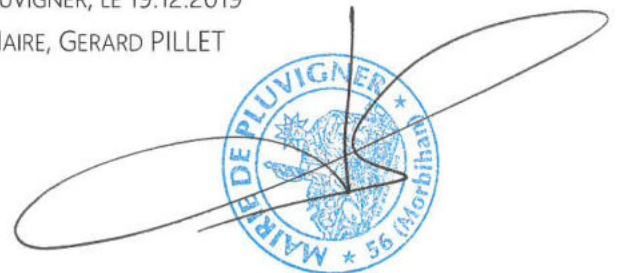
Loyers annuels logements mis à disposition des administrations	
	Loyer annuel 2020
La Poste avenue Général De Gaulle	8 314,00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TARIFS POUR L'ANNEE 2020. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019
LE MAIRE, GERARD PILLET



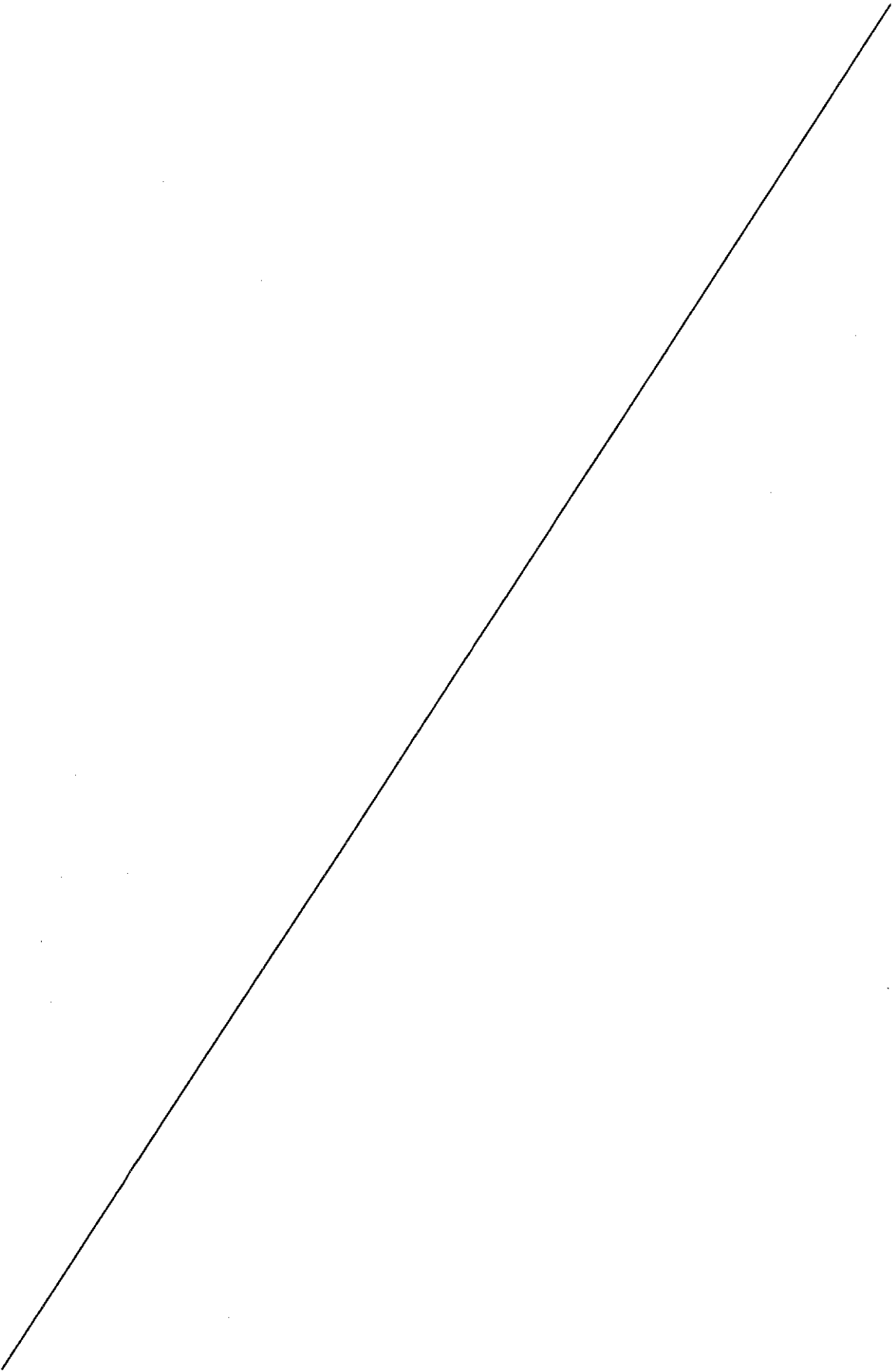
Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le **13/01/2020**

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_05-DE



2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES DE MALACHAPPE »

L'association Comité des fêtes de Malachappe demande une subvention de 10 000 € pour l'organisation du trophée centre Morbihan qui aura lieu le 23 mai 2020.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

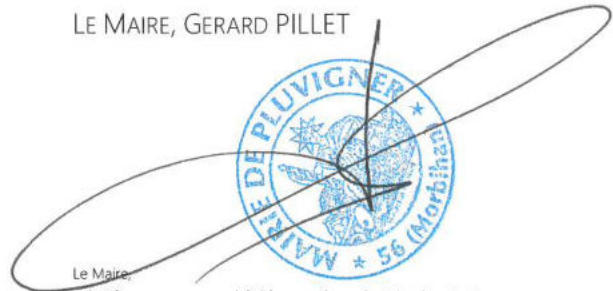
ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_06-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE SUBVENTION DE 10 000 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour – 1 contre



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BIEUZY LANVAUX EN FETE »

Cette association nouvellement créée a pour objectif de créer un carrefour d'animation dont voici quelques exemples :

- Téléthon 2019/2020
- Fête de la soupe février 2020
- Fête des voisins juin 2020

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

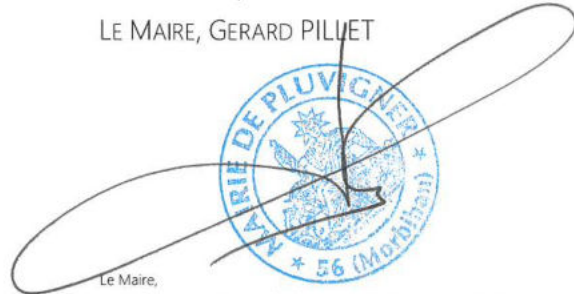
ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_07-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE UNE SUBVENTION DE 400 € POUR LA CREATION DE CETTE ASSOCIATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_08

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – REDADEG : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE KILOMETRES

La Redadeg est une course de relais lancée qui traverse la Bretagne, de jour comme de nuit pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires.

Elle permet de soutenir des projets en faveur de la langue bretonne, des initiatives nouvelles qui peuvent concerner l'enseignement, les loisirs, les médias, le sport ou la culture mais ayant toujours pour objectif de favoriser la pratique du breton dans la vie sociale et familiale.

En 2020, la Redadeg passera à Pluvigner le 20 mai vers 00h30.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

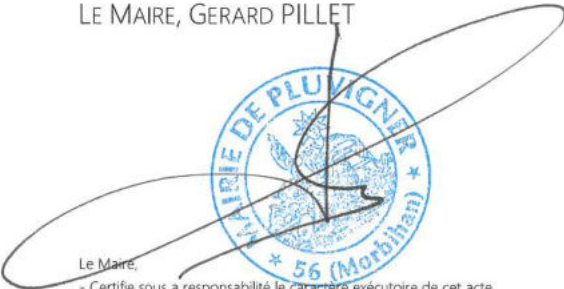
ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_08-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE L'ACHAT DE 3 KM POUR UN MONTANT DE 600 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SEGILOG

Le contrat de prestations de services avec Segilog (fournisseur logiciel de comptabilité et ressources humaines) arrive à échéance.

Un contrat actualisé nous a été adressé pour une durée de 2 ans.

La rémunération de la prestation est répartie de la manière suivante :

- **Versement pour la « cession du droit d'utilisation » : Total 22 466.00 € HT**
 - Pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 11 233.00 € HT
 - Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 11 233.00 € HT

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_09-DE

- **Versement pour la « maintenance et la formation » : Total 2 494.00 € HT**
 - Pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 1 247.00 € HT
 - Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 1 247.00 € HT

Soit un total de 12 480.00 € HT par an, durant 2 ans.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LE RENOUVELLEMENT DE CE CONTRAT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_36

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DU PLAN DE FINANCEMENT DU POLE CULTUREL – RECTIFICATIF

Dans le cadre de la construction du pôle culturel, plusieurs subventions peuvent être attribuées à la commune.

Le tableau suivant fait état des concours mobilisables.

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Travaux	4 698 000,00 €	5 637 600,00 €	DETR	211 500,00 €
<i>Salle de spectacle</i>	2 240 916,00 €	2 689 099,20 €	DRAC	819 045,60 €
<i>École de musique</i>	1 092 008,00 €	1 310 409,60 €	Département PST	300 000,00 €
<i>Médiathèque</i>	1 365 076,00 €	1 638 091,20 €	ADEME	60 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	545 437,80 €	654 525,36 €	Région	100 000,00 €
Région			FCTVA	1 032 160,24 €
			Autofinancement	3 769 419,52 €
Total	5 243 437,80 €	6 292 125,36 €	Total	6 292 125,36 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT.

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019_08_10 pour erreur informatique.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : FINANCES BUDGET – REFACTURATION DE TRAVAUX SUR LES LISSES EN BOIS DE LA ROUTE DE LANDAUL

Un particulier a eu un accident sur la route de Landaul et a détérioré une partie des lisses en bois.

Les travaux de réparation sont à lui refacturer (Monsieur SCOARNEC Gilles).

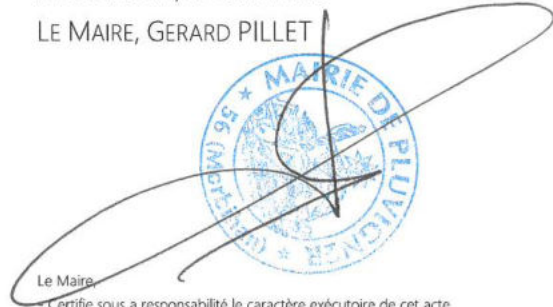
Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE M. LE MAIRE A ENCAISSER LES SOMMES DE CE REMBOURSEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : TRAVAUX – POLE CULTUREL : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Dans le cadre de la réalisation de travaux, le maître d'ouvrage doit s'associer à un bureau d'études pour assurer les missions de contrôle technique.

Suite à la consultation, le bureau Veritas a été sélectionné pour un montant de mission de 11 472 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_12-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE AU BUREAU D'ETUDES VERITAS POUR UN MONTANT DE 11 472 € TTC. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : TRAVAUX – POLE CULTUREL : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Dans le cadre de la réalisation de travaux, le maître d'ouvrage doit s'associer à un bureau d'études pour assurer les missions de Sécurité et Protection de la Santé.

Suite à la consultation, le bureau ATAE a été sélectionné pour un montant de mission de 8 894,40 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_13-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE LA MISSION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE AU BUREAU D'ETUDES ATAE POUR UN MONTANT DE 8 894,40 € TTC. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : TRAVAUX – POLE CULTUREL : ATTRIBUTION DE LA MISSION GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

Lors de la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commune avait réalisé une étude de sol basique de type G1.

Au regard du projet retenu et de son implantation définitive, il est nécessaire d'affiner cette étude par une mission de type G2.

La société KORNOG a proposé un montant de 8 082 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

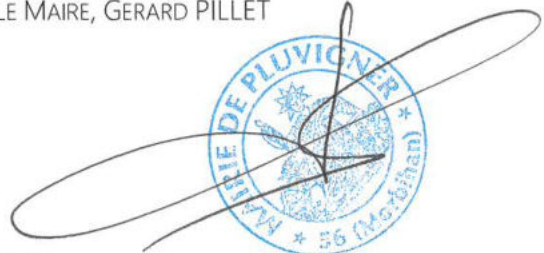
ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_14-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE LA MISSION D'ETUDE GEOTECHNIQUE G2 AU CABINET KORNOG POUR UN MONTANT DE 8 082 € TTC. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – C544416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : TRAVAUX – PARTENARIAT AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LE GEOREFERENCMENT DU RESEAU PUBLIC D'ECLAIRAGE

Le géoréférencement du réseau d'éclairage public est une obligation. Morbihan Énergies a proposé de participer à un groupement d'achats pour la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Le montant évalué pour le linéaire de réseau appartenant à la commune est de 21 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 décembre 2019 ;

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le 13/01/2020

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_15-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : TRAVAUX – PROGRAMME 2020 D'ELAGAGE DU BOISEMENT DES TALUS SITUÉS LE LONG DE LA VOIRIE COMMUNALE

Depuis plusieurs années, la commune a entrepris l'élagage du boisement des talus situés le long de la voirie communale.

En 2020, la zone d'intervention concernerait Bieuzy-Lanvaux et la zone délimitée par les départementales D 33 (route de Landévant) D102 (route de Languidic).

Ces travaux seront confiés à l'entreprise MERO Dominique de Minio Braz en PLUVIGNER.

Le marché est établi à 29 808 € TTC.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le **13/01/2020**

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_16-DE

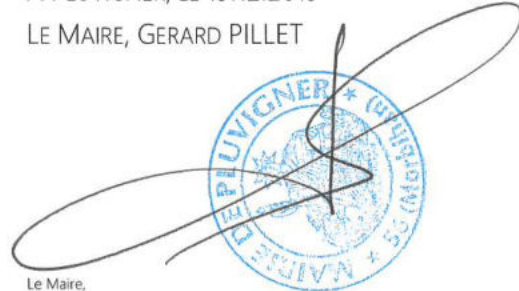
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

N° DEL2019_08_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

26 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

3 Pouvoirs :

M. GAUTER Jean-Pierre donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme SAILLE Emmanuelle donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 12 décembre 2019

OBJET : TRAVAUX – REALISATION D'UN JARDIN D'ACCUEIL A LA MAISON DE L'ENFANCE

Afin de permettre aux enfants du Multi-accueil de profiter des espaces extérieurs, il a été proposé de réaliser un jardin clos devant la salle Marie-Josèphe Le Borgne et derrière le Multi-accueil.

Par la même occasion, l'espace restant devant la salle Marie-Josèphe Le Borgne utilisé par les enfants de l'accueil de loisir sera également clos.

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le **13/01/2020**

ID : 056-215601774-20191219-DEL2019_08_17-DE

Les entreprises suivantes ont été sélectionnées :

LE PENDU	Terrassement et dalles béton Multi-accueil	13 800 € TTC
	Clôture ALSH	4 200€ TTC
SYNCHRONICITY	Sols souples	7 464,96 € TTC
LE DORÉ	Abris de jardin	1 644 €TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 11 décembre 2019 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A 27 POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX.

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 19.12.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 27 pour – 2 abstentions

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.